



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
12. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – LA MALINE
RÉHABILITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL – Marché de
travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages-
Plafonds »**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 15 novembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,

La Couarde sur Mer :

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Jean-Paul HERAUDEAU), M. Patrick RAYTON (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D2018101-DE
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 12. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – LA MALINE RÉHABILITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL – Marché de travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages- Plafonds »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 67,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n° 2500 DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017 et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n°166 du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,

Vu la délibération n°112 du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,

Vu la délibération n°87 du 28 mai 2015, portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,

Vu la délibération n°95 du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,

Vu la délibération n°15 du 24 février 2016, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération n°55 en date du 6 avril 2017 relative à la validation des études de projet et à l'autorisation de signature préalable des marchés de travaux donnée au Président,

Vu la délibération n°132 en date du 15 décembre 2017 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 1, 2, 4, 10, 11, 13 et 15,

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 20 décembre 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire modificatif n° PC 017121 16 E0013 M01,

Vu la délibération n°13 en date du 1^{er} mars 2018 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 7, 14 et 16,

AD. PREFECTURE
017-241700459-20181115-D2018101-DE
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention..... 0

SERVICES TECHNIQUES 12. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – LA MALINE RÉHABILITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL – Marché de travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages- Plafonds »

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 8 mars 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire n° PC 017121 16 E0013,

Vu la délibération n°62 en date du 7 juin 2018 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 3, 6, 9 et 18,

Vu le Budget Primitif 2018 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau du 6 novembre 2018,

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline publié le 21 octobre 2017, était décomposé en 16 lots ;

Considérant que le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 15 décembre 2017, à signer 7 lots sur 16, pour un montant de 3 256 484,71 € HT :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre :
 - o ECBL : 1 898 132,01€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2,
- Lot n° 2 Charpente métallique :
 - o DL ATLANTIQUE : 88 684, 60 € HT,
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures - Protections solaires :
 - o AGC SIGLAVER : 174 873,00 € HT,
- Lot n° 10 Electricité CFO/CFA :
 - o EIFFAGE ENERGIE : 269 324, 58 € HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5,
- Lot n° 11 Chauffage – Ventilation Plomberie sanitaires :
 - o ENGIE AXIMA : 358 357, 96 € HT,
- Lot n° 13 Serrurerie et machines scéniques – Tentures de scène :
 - o TAMBE : 358 239,00 € HT,
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :
 - o CINEMECCANICA : 108 873,56 € HT, incluant l'offre de base et les PSE 9 et 10 ;

Considérant que le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 1^{er} mars 2018, à signer les 3 lots suivants, pour un montant de 528 707,00 € HT :

- Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie :
 - o METALNEO : 116 323,99 € HT,
- Lot n° 14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels :
 - o MELPOMEN : 316 631,34 € HT, incluant l'offre de base et les PSE 6 et 7,
- Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma :
 - o MUSSIDAN : 95 751,67 € HT, incluant l'offre de base et les PSE 11, 12, 13 et 14 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D2018101-DE
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 12. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – LA MALINE RÉHABILITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL – Marché de travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages- Plafonds »

Considérant qu'aux fins d'attribuer les lots déclarés sans suite et infructueux, un deuxième appel d'offres a été lancé en 8 lots le 2 mai 2017, pour lequel le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 7 juin 2018, à signer les 4 lots suivants pour un montant de 828 203,57 € HT :

- Lot n° 3 Etanchéité :
 - o SMAC : 263 107,50 € HT,
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures :
 - o ATELIER BLU : 408 507,96 € HT,
- Lot n° 9 Peinture :
 - o MUSSIDAN : 91 313,51 € HT,
- Lot n°18 Parquets de scène :
 - o ATELIER BLU : 75 274,60 € HT ;

Considérant qu'à la date de remise des offres de ladite procédure, il n'a été reçu aucune offre pour les lots 5, 8, 12 et 17 ;

Considérant que pour pouvoir ces lots, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Considérant que pour les lots 5, 12 et 17, un dossier de consultation a été envoyé à plusieurs candidats en date du 5 septembre 2018 via la plateforme « achat public.com » ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au mercredi 26 septembre 2018, il a été remis :

- Pour le lot 5 Cloisons, doublages, plafonds : 1 offre
- Pour le lot 12 Monte handicapés : 2 offres
- Pour le lot 17 Faux plafonds : aucune offre

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement suivants :

- Critère 1 : Valeur technique. Pondération 60%.
- Critère 2 : Prix. Pondération 30%
- Critère 3 : Délais. Pondération 10%

Considérant que suite à l'analyse des offres, une négociation a été engagée en date du 11 octobre 2018, avec les candidats ayant remis une offre ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D2018101-DE
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 12. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – LA MALINE RÉHABILITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL – Marché de travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages- Plafonds »

Considérant que la négociation a porté sur les points définis au règlement de consultation, à savoir :

- Le prix
- Les clauses de financement et de sureté ;
- Les pénalités ;
- Les moyens humains mis à disposition en phase travaux ;
- Les moyens d'exécution des prestations prévues au CCTP.

Considérant que suite à la négociation, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot 5 Cloisons, doublages, plafonds à l'entreprise DOUZILLE pour un montant de 267 996,51€ HT ;

Considérant que le lot 12 est toujours en cours de négociation suite à l'identification de nouvelles contraintes techniques nécessitant l'établissement d'études complémentaires ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise DOUZILLE le lot n°5 « Cloisons – Doublages – Plafonds » pour un montant de 267 996,51 € HT, ainsi que tous les actes y afférents, y compris ses avenants.**

Affichée le : 19 novembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D2018101-DE

Reçu le 16/11/2018